

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
10 DECEMBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE  
18 DECEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Votants : 33

L'an deux mille vingt,

le 15 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - MM. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Anne-Cécile BLANCHARD, - Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Mireille LUCAS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole KORN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°134-2020 – ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE  
COMMISSION COMMUNAUTAIRE**

Le Président informe que suite à la demande de M. Jean-Marc LE PENUIZIC, représentant la commune de Péaule, de ne plus siéger en tant que délégué suppléant de la commission communautaire « Travaux », le Président propose de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

Ainsi, sur proposition du Conseil Municipal de Péaule, le Président présente la candidature de :

- M. Jean-Luc LUBERT en tant que délégué suppléant au sein de la commission communautaire « Travaux ».

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Jean-Luc LUBERT à siéger en tant que délégué suppléant au sein de la commission communautaire « Travaux » en lieu et place de M. Jean-Marc LE PENUIZIC.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 18/12/2020  
Le Président,

